



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
service eau**

Affaire suivie par Coraline Gauthier  
LET211676  
Tél : 05 59 80 87 93  
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 24 DEC. 2021

Lettre recommandée avec AR n° 2C 162 470 3734 1

Monsieur ,

Je vous prie de trouver ci-joint, pour notification, copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-12-23-00003 du 23 décembre 2021 de mise en demeure de régulariser la situation administrative des dépôts de remblais situés sur la parcelle cadastrée section AV n° 54 à Lescar.

Je vous rappelle que :

- le dépôt d'un dossier de déclaration administrative n'implique pas la délivrance certaine de l'accord par l'autorité administrative, qui statuera sur la demande présentée après instruction administrative ;
- le dépôt d'un dossier de demande de remise des lieux en l'état peut donner lieu à des prescriptions particulières arrêtées par l'autorité administrative, selon les incidences du projet de remise des lieux en l'état proposé ;
- la régularisation ou cessation de la situation irrégulière découlera soit de l'accord donné sur le dossier de déclaration soit de la remise effective des lieux en l'état.

Veuillez agréer, Monsieur , l'expression de ma considération distinguée.

La cheffe du service eau

  
Juliette Friedling

Monsieur Francis BELLOCQ  
6 chemin du Moulin  
64230 LESCAR

Copie : M. le Maire de Lescar  
M. le responsable de l'OFB